
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 octobre 2012 à 9 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, secrétaire d'arrondissement

CA12 30 10 0346

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 11

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 25 octobre 2012 soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA12 30 10 0347

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 octobre 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens.

CA12 30 10 0348

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - NORGÉREQ LTÉE - RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE ET LA DÉCONSTRUCTION DU GYMNASSE EXISTANT À LA MAISON DU CITOYEN (1043) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSA12-012

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 521 035,40 \$, taxes incluses, pour la restauration de la maçonnerie et la déconstruction du gymnase existant à la maison du citoyen (1043), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 452 050,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA12-012 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur : monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre : monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.01 1121502004

CA12 30 10 0349

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h 13

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 18 octobre 2012 soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement